



**PREFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°R32-2024-290

PUBLIÉ LE 23 MAI 2024

Sommaire

Direction de la sécurité sociale - Mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale /

R32-2024-05-22-00001 - ARRÊTÉ modificatif N° 3 du 22 mai 2024 portant modification des membres du conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie des Flandres (1 page)

Page 3

Direction de la sécurité sociale - Mission
nationale de contrôle et d'audit des organismes
de sécurité sociale

R32-2024-05-22-00001

ARRÊTÉ modificatif N° 3 du 22 mai 2024 portant
modification des membres du conseil de la
Caisse Primaire d' Assurance Maladie des
Flandres

**ARRÊTÉ modificatif N° 3 du 22 mai 2024
portant modification des membres du conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie des Flandres**

La ministre du travail, de la santé et des solidarités

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 211-2, R. 211-1, R. 121-5 à R.121-7 et D. 231-1 à D. 231-4 ;

Vu l'arrêté du 4 avril 2022 portant nomination des membres du conseil de la caisse primaire d'assurance maladie des Flandres ;

Vu les arrêtés modificatifs en date des 16 juin 2022 et 26 septembre 2023 ;

Vu l'arrêté du 2 mai 2024 portant délégation de signature à Madame Chantal COURDAIN, cheffe de l'antenne de Lille de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale ;

Vu la modification formulée par la confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC).

A R R Ê T E

Article 1^{er}

L'arrêté ministériel du 4 avril 2022 susvisé est complété comme suit :

« Article 1

1/ En tant que représentants des assurés sociaux

Sur désignation de la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens (CFTC)

Suppléant :

Monsieur Vincent DUMONT (*arrivée sur siège vacant*) »

Le reste est sans changement.

Article 2

Le directeur de la sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Hauts de France.

Fait à Lille, le 22 mai 2024

La Cheffe de l'antenne de Lille
de la Mission Nationale de Contrôle et
d'audit des organismes de sécurité sociale



Chantal COURDAIN

Conformément aux dispositions des articles R 421-1 et R 421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans le délai de 2 mois à compter de sa publication.

Tél : 03 20 96 48 19 - Mél : laurent.stryjak@sante.gouv.fr
Adresse Postale : Madame la cheffe d'antenne – MNC – Antenne de Lille –
DDETS – 175 rue Gustave Delory – BP 82008 – 59011 LILLE Cedex